

La Paroisse d'Uruffe sous l'Ancien Régime

Elle relève du bailliage de Gondrecourt jusqu'en 1751 puis de celui de Lamarche jusqu'à la Révolution, l'un et l'autre faisant partie du Barrois mouvant. La paroisse est non seulement une circonscription ecclésiastique mais aussi une division administrative, la séparation entre le spirituel et le temporel n'existant pas sous l'Ancien Régime. Elle a des limites bien définies, dépend d'une église, est soumise à l'autorité d'un prêtre résident, le curé. Elle a pour patron St Martin et relève, avec son annexe Gibeaumeix, du doyenné de Vaucouleurs et de l'officialité de Bar, un tribunal diocésain traitant des affaires ecclésiastiques mais aussi des affaires séculières concernant quelque homme d'Eglise, et enfin des crimes et délits commis en des lieux relevant de l'Eglise.

La nomination du curé

Uruffe est une cure sous patronage ecclésiastique, le patronage de la cure appartenant au Chapitre cathédral de Toul : la collation ou nomination aux bénéfices obéit à l'alternative selon laquelle la collation aux petits bénéfices est réservée au Pape les mois impairs, et au chapitre cathédral les mois pairs au cours desquels celui-ci a toute liberté de choix. Le curé nommément désigné, encore faut-il officialiser la désignation. C'est ainsi que le 3 janvier 1567, le chapitre cathédral de Toul a procédé à la nomination pour la cure d'Uruffe et de son annexe Gibeaumeix.

En 1620, la cure vacante d'Uruffe s'était retrouvée pourvue de deux titulaires, l'un par le chapitre, l'autre par Jacques de Ligniville, seigneur du lieu et de Vannes. Ligniville comparaisait devant l'officialité de Toul, un tribunal ecclésiastique, et renonçait à intervenir dans la nomination du curé, le droit de collation appartenant au chapitre cathédral (ce droit assurait à celui qui en jouissait à la fois profit et influence).

Les revenus curiaux à Uruffe : dîmes-quêtes-messes

La dîme est un prélèvement variable sur les récoltes, qui n'est pas nécessairement de 1/10^{ème}, **la grosse dîme** portant sur les céréales, **la menue** sur le chanvre, le lin, les légumes, le foin, les fruits, les raisins, la laine, et le croît des animaux. **La dîme perçue ici par le curé sert à son entretien, à celui de l'église et au culte.** L'agent du décimateur ou de son fermier, car la dîme est fréquemment affermée, est le paulier chargé de l'opération immédiatement après la récolte (de paulx, la fourche, outil du paulier).

Les bénéficiaires sont au nombre de six pour Uruffe en ce début du 18^{ème} (Pouillé de François Picart). **Le chapitre et le curé** perçoivent chacun le tiers des dîmes sur les récoltes, le **seigneur de Reance** les 2/3 du dernier tiers - **les curés de Blénod, de Colombey et le chapelain de Punerot** se partageant à égalité le 1/9 restant et recevant donc chacun le 1/27^{ème}. On voit ici les abus d'un système qui permettent à des personnes étrangères à la paroisse de s'inviter

au partage des dîmes dont elles se sont rendues propriétaires pour une partie. Le **bouvrot** dont il est fait mention dans le pouillé est un supplément en terres cultivables et en près qui vient corriger l'insuffisance de la part octroyée au curé, soit ici 15 jours de terres et un pré de 11 fauchées moins un quart. A l'aube du 17^{ème} siècle, M. Cabourdin note que la cure d'Uruffe disposait d'un bouvrot de 225 ares de terres labourables d'un seul tenant et de 211 ares de prés d'un seul tenant là encore, auxquels venait s'ajouter une chènevière. Le presbytère, généralement mal entretenu comme partout ailleurs dans les campagnes, fait partie également du bouvrot.

Aux dîmes il fallait ajouter le produit des quêtes, des messes de fondation ou obit pour les défunts - messes anniversaire de la mort - ainsi que la location des bancs d'église. La gestion des biens de la paroisse et l'entretien de l'église et du presbytère étaient confiés à Uruffe à la fabrique, groupant les fabriciens ou marguilliers qui devaient être des personnes solvables et de probité.

Le baron de Réance, seigneur de Pagny-la-Blanche-Côte, possédait des droits seigneuriaux à Uruffe au début du 18^{ème} siècle, dont héritera son gendre le marquis de Marmier. Les chapelles dédiées à la Vierge ou à un saint sont rattachées à une église et le chapelain perçoit la dîme. Ici le chapelain de Punerot, un peu plus tard, le chapelain de Graux.

Le jour et la fauchée sont des unités anciennes de surface. Le jour est une surface labourable par un homme en un jour, de valeurs très différentes, la valeur moyenne étant d'une vingtaine d'ares. La fauchée correspond à une surface de pré fauché, de 15 à 18 ares par homme et par jour.

Les curés

Les registres paroissiaux mentionnent les curés qui ont présidé à la vie religieuse de la paroisse depuis 1650 jusqu'à la Révolution : **Laurent Chrétien** tout d'abord, **Louis Boyard à partir de 1665 environ jusqu'à 1710**, **Charles Guillemain** ; en 1750 on trouve **Jean Thouvenot**, prêtre et « Docteur en Théologie » comme il se définit dans certains actes, puis **Jean Husson** sur lequel nous sommes davantage renseignés.

Jean Husson

Il prend la décision en décembre 1766, l'église étant sans doute devenue trop petite, de répartir les bancs d'église pour un meilleur ordonnancement des cérémonies (Actes page 467). En 1762, des travaux pour la reconstruction et l'agrandissement de l'église avaient déjà été envisagés, M. le Président du Chapitre de la cathédrale de Toul devant écrire au prévôt afin de veiller à la sauvegarde des intérêts de la paroisse, au moment de l'adjudication. Projets restés sans lendemain en dehors de quelques réparations puisque l'urgence, de plus en plus criante, se fera sentir au début du siècle suivant.

Lecture a été ainsi donnée à la paroisse assemblée : « Distribution des bancs et places de l'église d'Uruffe en conséquence du résultat de la Communauté du 1^{er} décembre, par lequel il est arrêté que pour l'ordre et la décence de l'église les bancs ou places seront distribués par M. le curé selon qu'il est porté par ledit résultat, donc la distribution en est faite le sept et huit décembre 1766 au prône et aux vêpres de la paroisse. »

Le premier banc, côté épître, est celui de M. de Vassimon seigneur d'Uruffe, côté évangile celui des officiers de la paroisse.

Les 10 premiers bancs suivants sont réservés aux hommes de chaque côté de l'allée centrale, Viennent ensuite les femmes qui disposent de 9 bancs de part et d'autre, le banc 12 de la cure - occupé par les aides du curé ? - séparant la partie réservée aux hommes de celle des femmes. Les personnes sont nommément désignées sur le plan à la place qui leur est assignée. On totalise ainsi approximativement pour l'année en cours 84 hommes et 70 femmes, occupant 154 places assises. Au vu de la répartition des fidèles, la hiérarchie sociale s'affirme dans l'église.

Jean Husson, soucieux de ménager la susceptibilité de ses ouailles, ajoute : « Sont invitées toutes les personnes omises dans la distribution s'il en est, ou mécontentes, de se présenter par-devant M. le curé et les fabriciens - membres du conseil de fabrique qui gère les intérêts matériels de la paroisse - pour définir leurs raisons et recevoir toutes les satisfactions possibles. »

J. Husson a, semble-t-il, adhéré à la Constitution civile du clergé de 1790 et fait partie des prêtres assermentés (1). Il fut, écrit l'abbé Petitgand, regardé à juste titre comme bon citoyen. Il semble cependant que la réglementation rigoureuse contre les brigandages, prise au cours de l'été 1789 par la milice communale et concernant les heures de sortie dans les champs et de retour au village avec amendes pour les contrevenants, ait déclenché les foudres du curé qui interdit alors à certains, entre autres au chef de la milice Chodron, l'entrée de la maison curiale où se tenaient d'ordinaire les réunions des habitants. Une histoire pour le moins rocambolesque, Marie Dourche, épouse du notaire que les habitants avaient désigné quelques mois auparavant pour les représenter avec Mansuy Fringant au bailliage de Lamarche en vue de l'élection des députés aux Etats-Généraux, venant apporter son soutien familial à l'oncle curé.

Le prêtre, qui avait vécu douloureusement l'exécution du roi le 21 janvier 1793, décédait le 24 mai 1793 à l'âge de 68 ans. L'acte de décès fut rédigé par Antoine Louis Simonet, notaire, « procureur de la commune d'Uruffe élu par le conseil général de ladite commune (2) pour dresser les actes de naissances, de mariages et de décès des citoyens. » Il signait alors l'acte de décès en sa double qualité d'officier de l'état-civil (3) et de neveu du curé par sa femme Marie Dourche (Actes page 533).

La Paroisse d'Uruffe sous l'Ancien Régime

La traduction de son **épitaphe latine** : « Jean Husson, curé d'Uruffe et de Gibeauveix, plein de science, de piété et de vertu, consumé de tristesse à la vue d'un crime impie, germe ici pour la vie éternelle. » (B. Perrin : Histoire méconnue de nos villages)

(1) : La Constitution civile du clergé faisait de ses membres, élus, des fonctionnaires appointés par l'Etat. Elle fut condamnée par le Pape et créa une scission à l'intérieur du Clergé entre constitutionnels et réfractaires.

(2) : Sur le plan strictement temporel, mais à la campagne seulement, la paroisse a été jusqu'à la Révolution la plus petite division administrative du royaume. Uruffe, sur le plan administratif, devient une commune avec la Constitution de 1791.

(3) : Le Décret de l'Assemblée législative du 20 septembre 1792 retire aux curés la tenue des registres pour les confier aux maires. L'Etat-civil est laïcisé ; aux registres paroissiaux des baptêmes, mariages et sépultures vont succéder les registres d'Etat-civil pour les naissances, mariages et décès. Le décret fut souvent considéré comme une attaque sans précédent contre l'Eglise.

A. Louis Simonet, notaire royal d'Uruffe, apparaît également dans le répertoire de la profession comme notaire de Colombey-les-Belles. L'aire géographique où il exerçait sa charge s'était donc élargie. Il est à noter qu'au 17^{ème} siècle il y avait déjà à Uruffe un procureur et notaire du nom de Cuny Mathis, décédé en 1672 (Actes page 40). Les notaires ont été extrêmement nombreux sous l'Ancien Régime, l'une des raisons en étant l'émiettement de la propriété.

La vie religieuse

Elle s'ordonne autour de la pratique dominicale et de la célébration des grandes fêtes religieuses du calendrier liturgique que sont Noël et Pâques. Le curé a la charge du salut des âmes, il est présent aux cérémonies qui ponctuent les grandes étapes de la vie, le baptême, le mariage et la sépulture. C'est lui qui tient le registre des Actes paroissiaux dont la tenue, imposée aux curés desservants par des ordonnances de l'évêque de Toul, est apparue au 16^{ème} siècle, et devient systématique dans la plupart des paroisses au 17^{ème} siècle. Le code Léopold de 1701 imposera la tenue des registres en double exemplaire, selon le modèle français. La pratique religieuse est particulièrement importante comme un peu partout dans les Duchés.

Les Actes s'apparentent à un journal, les curés pouvant annoter ce qui se passait d'intéressant dans leurs paroisses. En 1768 à Uruffe, y sont décomptés 30 confirmés, soit 10 garçons et 20 filles. En 1772, Jean Husson a comptabilisé soigneusement le nombre de paroissiens qui ont communie au cours de l'année, ce qui permet d'affiner un tant soit peu les statistiques démographiques : 290 communicants, 133 pour les hommes et les garçons, 167 pour les femmes et les filles ; les jeunes enfants ne communiant pas, on approcherait les 400 habitants.

Les confréries

Ce sont des associations pieuses de fidèles, érigées dans le cadre d'une paroisse et dont le but est la propagation et l'enracinement de la foi catholique ; elles ont connu un nouvel élan avec le Concile de Trente et vont proliférer dès la fin du 17^{ème} siècle

La confrérie du St-Sacrement a été fondée à Uruffe par Louis Boyard à la fin du 17ème siècle, pour laquelle il a obtenu les bulles du Pape en février 1695. Son érection a été homologuée par l'évêque de Toul, **Henri de Thiard de Bissy** qui lui a donné des statuts par décret du 14 mai 1698 (H. Lepage). Les confréries du St-Sacrement sont tournées vers la dévotion au Christ et on les rencontre dans les paroisses vouées à la vénération de la présence réelle dans l'Eucharistie, selon le dogme de la transsubstantiation contesté par les protestants. Elles s'inscrivent ainsi dans la prolongation du Concile de Trente.

Les principes de la Réforme catholique prêchés par les prêtres, enseignés par le catéchisme, mis en scène par la liturgie ont été diffusés par les confréries dans le tissu de la vie quotidienne avec pour dessein de fonder un pays chrétien (Abbé J. Bombardier). Elles sont un moyen de revivifier la foi religieuse et de poursuivre à l'âge adulte l'enseignement du catéchisme dispensé au cours de l'enfance.

Lorsqu'il arrive à Toul en octobre 1692, bien des signes montrent que le nouvel évêque est proche du Jansénisme et son apostolat va sans doute renforcer cette tendance dans le diocèse. Le choix des collaborateurs du nouvel évêque est révélateur. Bissy s'entoure de prêtres dont les sympathies pour Port-Royal sont évidentes (J. Bombardier). Nommé à Meaux où l'avait précédé Bossuet, il s'éloignera des Jansénistes, sans doute par opportunisme, voire par carriérisme.

Une confrérie du Rosaire existe à Gibeauveix, la paroisse annexe. Les confréries du Rosaire se situent là encore dans une optique antiprotestante, en exaltant le rôle de la Vierge dans le salut de l'Homme. Les actes paroissiaux d'Uruffe mentionnent les « Registres de ceux qui ont été reçus en la confrérie du Rosaire érigée en l'église de Gibomel ». Le nombre des reçus et leurs noms sont précisés, 14 en 1651, 1 en 1653 et 1 en 1654 ainsi que, pour certains, le montant de leur offrande s'élevant de 1 blanc à 2 gros. Est mentionnée en latin la formule de réception à la confrérie du Rosaire de la Bienheureuse Vierge Marie : « Par l'autorité qui m'a été confiée, moi je te reçois et je te fais entrer dans la confrérie du Rosaire ». Suit un oremus en latin : « Dieu tout-puissant et miséricordieux qui, dans ton extrême charité, nous a aimés en envoyant sur terre ton fils unique, né du corps très saint de la Vierge Marie alors que s'élevait le chant de l'ange, qui souffre la croix, qui subit la mort et qui le troisième jour glorieusement ressuscite du séjour des morts, toi qui n'as pas voulu que nous

tombions sous l'emprise du diable,... » (page 42, suite peu lisible). L'intronisation du nouveau membre se termine par une aspersion d'eau bénite (Actes pages 40-41).

En 1632, le franc barrois valait 12 gros ; le gros valait 5,94 grammes d'argent ou 4 blancs, le blanc 4 deniers, le denier deux mailles ou oboles. En 1630, un journalier travaillant dans les vignes reçoit 2 gros par jour, pour un travail peu qualifié. Le manouvrier urbain touche entre 4 et 6 gros (Guy Cabourdin, professeur d'Histoire moderne Faculté des Lettres de Nancy : « Terres et hommes de Lorraine 1550-1635 »).

Les pèlerinages, expression de la foi religieuse

Benoîte-Vaux, au sud de Verdun, est le plus florissant de la région, notamment à partir du milieu du 17^{ème} siècle. Du 25 mars au 1^{er} septembre 1641, 80 000 pèlerins seraient venus prier à Benoîte-Vaux, des villages, des bourgs, des villes...l'affluence s'étendait comme un incendie (Jacques Bombardier).

La guerre de Trente Ans battait alors son plein, accompagnée d'un cortège de misères traduites par Jacques Callot dans ses eaux-fortes : exactions de la soldatesque, mises à sac des campagnes, ruines, épidémies - la peste particulièrement redoutée - morts, famines, disettes, et dépopulation accrue. On accourait à Benoîte-Vaux pour supplier le ciel d'épargner la région.

Et J. Bombardier de poursuivre : « ces pèlerins étaient encadrés et la procession était hiérarchiquement organisée. A Benoîte-Vaux, les pèlerins passaient la nuit dans la prière et la fête autour de grands feux. La fontaine attirait, et beaucoup ramenaient, qui de l'eau, qui des linges trempés à la source même. De nombreux récits de miracles survenus pendant les pèlerinages furent écrits, et le vicaire général de Toul, Jean Midot, donna l'autorisation de les publier et de les lire publiquement. La fréquentation dura tout le temps du 18^{ème}, sans connaître toutefois les grands mouvements populaires du 17^{ème} siècle. »

Un cas de guérison miraculeuse rapporté par Etienne Olry, celui de Philippe Emmanuel de Ligniville, comte du St-Empire et de Tuméjus près de Bulligny. Généralissime des armées de Charles IV, il est gravement blessé en 1650 à la bataille de Rethel contre les Espagnols. S'étant voué à Notre-Dame de Benoîte-Vaux célèbre par ses miracles, il en reçut sa guérison, disait-on, par un effet miraculeux.

Les petits sanctuaires locaux

Ils sont l'objet de pèlerinages annuels et attirent les habitants des villages voisins : la Chapelle de Menne sur le territoire de Blénod-lès-Toul, Notre-Dame des Gouttes à Housselmont, Notre-Dame des Affligés à Champougny, la chapelle St-Fiacre sur le territoire de Rigny-St-Martin.

La chapelle de Menne.

L'origine en est mystérieuse. Les habitants du pays croyaient à tort qu'elle avait été dédiée à la Vierge Marie, sous le nom de la Vierge de Maine. Menne, jeune fille pieuse du Pays des Leuques, quoique fiancée par son père à un parti très avantageux, avait résolu de renoncer au monde et de se consacrer à Dieu. Fuyant les persécutions contre les Chrétiens sous l'Empire romain, elle serait venue selon la tradition se réfugier en pleine forêt. Une chapelle avait été construite là où auraient été découvertes les reliques de la Sainte dont les miracles auraient attiré très tôt de nombreux pèlerins. Selon le Père Benoît Picart l'évêque Brunon, futur Pape Léon IX, aurait fait transférer en 1036 à l'Abbaye de Poussay les reliques de Sainte Menne. Hugues des Hazards, un enfant de Blénod, son lointain successeur sur le siège épiscopal de Toul au début du 16ème siècle, devait la faire reconstruire, les armoiries de l'évêque figurant au-dessus des portes ogivales.

On sait que s'y déroulait chaque année, selon l'abbé Guillaume nommé curé de Blénod en 1837, un pèlerinage en l'honneur de la Vierge auquel se rendaient en foule les habitants des villages voisins, le dimanche le plus proche du 25 mars qui était aussi celui de l'Annonciation. Un bas-relief représentant la Nativité ornait alors l'un des murs de la chapelle : la Vierge, assise sur un lit, présentant l'enfant aux Rois Mages, et... deux personnages, St Joseph et Ste Anne, à moins que ce ne fût Ste Elisabeth, debout auprès de l'âtre de la cheminée au-dessus duquel une marmite était suspendue à une crémaillère : une interprétation lorraine et paysanne de la crèche, due probablement à un artiste local.

Le pèlerinage à Menne devait survivre jusqu'au 19^{ème} siècle. L'abbé Guillaume y déplore alors la perte du sentiment religieux allant de pair avec le délabrement de la chapelle, la dissipation et les jeux étant devenus comme ailleurs bien souvent le but premier du pèlerinage.

Menne aujourd'hui n'est plus qu'un souvenir, le temps a eu raison des derniers vestiges comme il a raison de toute chose. En lieu et place de la chapelle, un tas d'éboulis. Seule subsiste, dans la clairière de Menne, la source que Charlemagne, pressé par la soif au cours d'une partie de chasse, aurait fait jaillir de terre en frappant le sol de son épée après avoir invoqué la Vierge. Le cri du Prince « Amène, Amène », lancé à ses gens pour étancher leur soif, serait à l'origine du nom donné à la chapelle et à la source. Telle est la légende, venue du fond des âges, que l'on se transmettait encore à Uruffe de génération en génération dans l'immédiat après-guerre, légende accréditée par une fresque très belle, disait-on, représentant le passage par Menne d'un des plus célèbres de nos rois. Elle avait été effacée, rapporte l'abbé Guillaume, à l'insu de M. Guerrier de Dumast de Nancy, propriétaire alors de l'ermitage de Menne, des terres et d'une partie des forêts d'alentour.

La chapelle Notre-Dame-des-Gouttes près d'Housselmont

La Paroisse d'Uruffe sous l'Ancien Régime

Son origine est tout aussi mystérieuse. Située à mi-pente de la côte de Bonnet, butte-témoin calcaire dominant la vallée de l'Aroffe à quelques encablures de Vannes, elle est entourée de vergers. Elle aurait été édifiée fin 16^{ème} début 17^{ème} par Jean Jacques de Ligniville, seigneur de Vannes et gouverneur de Toul pour le compte du roi Henri IV. La légende populaire a parfois vu en lui un nouveau Barbe-Bleue ainsi que le meurtrier de sa fille qui se dérobait à un mariage arrangé. Pour pénitence, l'évêque de Toul lui aurait imposé de faire construire une chapelle là où le crime avait été perpétré. Que dire de ces assertions qui ont paré de méfaits comme de hauts-faits le seigneur de Vannes ? On plonge ici dans un temps où le ressentiment des paysans, soumis aux corvées et aux redevances seigneuriales, pouvait être particulièrement vif à l'égard des seigneurs.

Toujours est-il que l'endroit est devenu un lieu de pèlerinage couru dès le 17^{ème} siècle. Une source en contrebas, réputée guérir la goutte et les rhumatismes, pourrait expliquer l'emplacement de la chapelle. Ainsi voyait-on jadis, et jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, de nombreuses béquilles ou cannes accrochées aux murs du sanctuaire par d'anciens goutteux en témoignage de leur guérison.

Une petite habitation aujourd'hui disparue abritait jadis un ermite, gardien de l'endroit. Un pèlerinage avait lieu chaque année le 25 mars, jour de fête de l'Annonciation, et ce jusqu'à 1965. En 1928, ils furent ainsi plus de 500 à venir en pèlerinage (d'après Notice sur ND des Gouttes).

La chapelle de Notre-Dame-des-Affligés à Champougny

Depuis le moulin d'Uruffe sur l'Aroffe - il existait déjà au 17^{ème} siècle et il appartenait au chapitre de Toul - il suffisait d'emprunter le chemin pierreux permettant d'accéder au plateau calcaire pour redescendre ensuite dans la vallée de la Meuse où se trouvait le sanctuaire. Cette chapelle fut construite au 17^{ème} siècle à l'emplacement d'une autre, plus ancienne, détruite pendant la guerre de Trente ans. Endommagée pendant la Révolution, elle fut plusieurs fois réparée depuis. Elle était le siège d'un pèlerinage ancien à Notre-Dame des Affligés que l'on priait pour les enfants malades et qui avait encore lieu le 15 septembre à la fin du 20^{ème} siècle (Images du patrimoine).

Un pèlerinage qui s'est développé au 18^{ème}, celui de la Chapelle St-Fiacre.

Elle domine la vallée de Quatre-Vaux qu'emprunte la route reliant Blénod-lès-Toul à Rigny-St-Martin. Elle fut édifiée au début du 16^{ème} siècle par les frères du St-Esprit, de l'ordre hospitalier de St-Augustin, qui géraient l'Hôpital des Bourgeois de la rue Gengoult à Toul, fondé au Moyen Âge par un maître-échevin de la cité pour accueillir les pauvres et les deshérités. Elle semble dès

l'origine avoir été dédiée à St Fiacre très vénéré en Lorraine par les cultivateurs et les jardiniers ; à proximité, une maison destinée à accueillir les frères qui possédaient le domaine de Quatre-Vaux. A partir de 1684, les prêtres de la Mission de St-Vincent-de-Paul gèrent le domaine. Au début du 19^{ème} siècle, St-Fiacre était encore un lieu de pèlerinage très fréquenté, notamment le 30 août, jour de la fête du saint. L'eau de la source était réputée pour guérir, les affections oculaires en particulier. Les prières adressées au saint n'étaient pas toujours vaines à en juger par les innombrables béquilles tapissant les murs de la chapelle et laissées au 19^{ème} siècle en reconnaissance de leur guérison par les boiteux. La fête était de plus agrémentée par la présence de manèges et par un bal en plein air à l'ombre des tilleuls (d'après André Vuillemin, dans « Le Pays lorrain »).

Ces pèlerinages locaux, très nombreux en Lorraine et qui témoignaient d'une forte imprégnation religieuse dans les campagnes, ont disparu de nos jours ; ils étaient fréquentés par des croyants venus dire leur foi, mais aussi par ceux dont le but, utilitaire, était d'obtenir une guérison. On ne peut occulter leur aspect festif dans ces lieux champêtres où convergeaient les habitants des villages d'alentour. Une occasion de rencontres dans une vie rythmée par les travaux et les jours qui nous paraît aujourd'hui bien monotone. Et l'abbé Guillaume, nostalgique d'un autrefois en parlant de Menne : « cette visite, comme tant d'autres du même genre, a presque perdu tout ce qu'elle avait de religieux ». St-Fiacre devait reprendre quelque vigueur au cours de la dernière guerre.

Aujourd'hui à Uruffe, comme dans tous ces villages voisins que je viens d'évoquer, on se rend - les pèlerins sont rares - à Sion ou à Lourdes. Benoîte-Vaux dont l'origine est bien mystérieuse là encore - une statue de la Vierge, à proximité d'une source au milieu de la forêt où des bûcherons auraient entendu s'élever des voix séraphiques - est le seul de nos jours à avoir survécu.